

# Résultats des élèves ayant des besoins particuliers et des élèves ayant bénéficié d'adaptations aux tests de l'OQRE

---

CCED – OCTOBRE 2019

# Qui sont les élèves ayant des besoins particuliers?

---

- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers qui ont un Plan d'enseignement individualisé (PEI), qui peuvent ou non avoir été identifiés comme « élève en difficulté » par un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) et qui bénéficient de programmes et des services d'enseignement à l'enfance en difficulté. Ce rapport exclut les élèves surdoués.
- ❖ Les élèves ayant bénéficié d'adaptation sont les élèves qui ont un PEI, les élèves bénéficiant d'un soutien ou du programme d'Aménagement linguistique en français (ALF) ou du Programme d'accueil pour les nouveaux arrivants (PANA) et les élèves qui ont obtenu une permission spéciale.

# Adaptations, circonstances particulières et exemptions

---

- Il faut déterminer quel soutien est requis et prendre les dispositions nécessaires pour les élèves bénéficiant d'adaptations ou d'exemptions et ceux se trouvant dans des circonstances particulières.
- Il faut envoyer des lettres aux parents ou tuteurs des élèves bénéficiant d'adaptations ou d'exemptions et ceux se trouvant dans des circonstances particulières.
- Pour les élèves utilisant des technologies d'assistance ou audio MP3, les fichiers électroniques téléchargeables sont affichés sur la plateforme de l'OQRE trois jours avant le début du test. Seuls les élèves pour lesquels des versions électroniques ont été commandées peuvent les utiliser.
- **Les modifications** sont interdites, car elles nuisent à la validité et à la fiabilité du test.
- **Les adaptations** sont des changements dans la façon dont le test est administré ou dont l'élève ayant des besoins particuliers répond aux parties du test. Les adaptations ne changent pas le contenu du test et n'altèrent pas sa validité ni sa fiabilité.

# Adaptations, circonstances particulières et exemptions

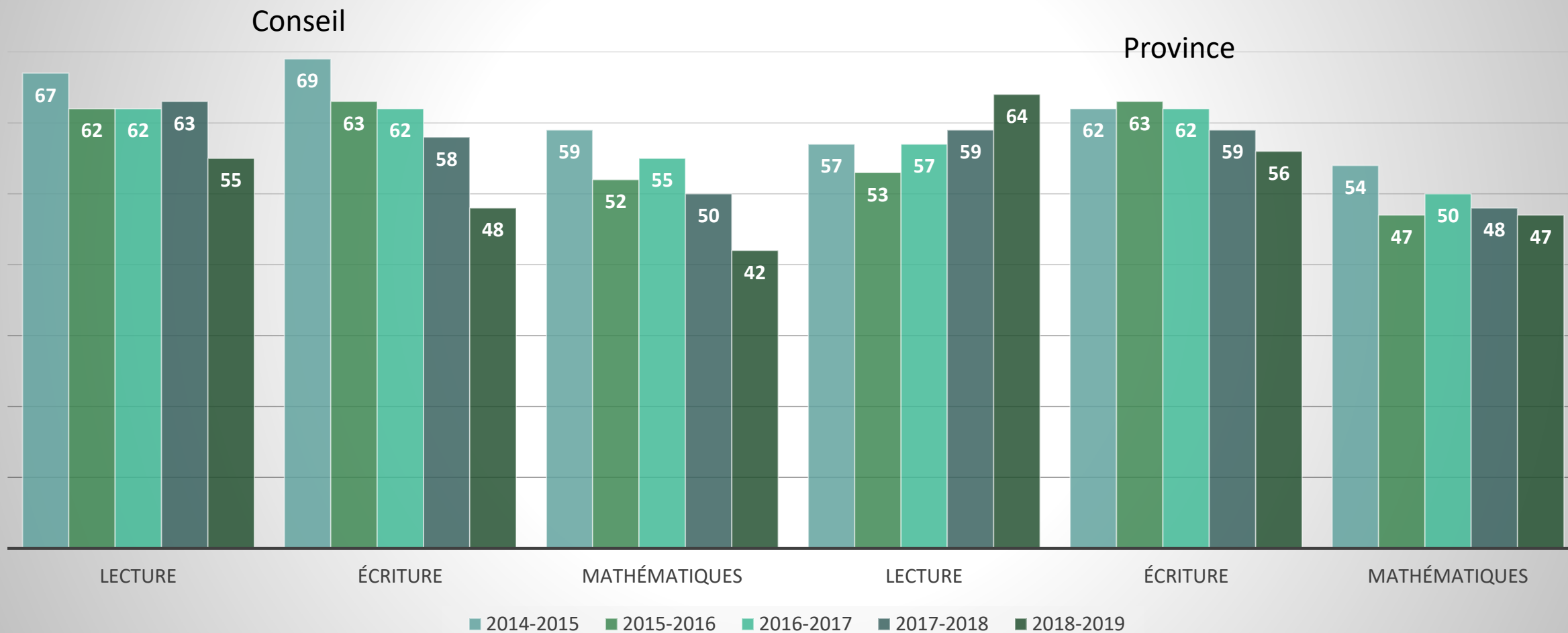
---

- **Les exemptions** sont les décisions prises à l'égard des élèves qui ne peuvent pas faire le test, même en bénéficiant d'adaptations.
- **Les circonstances particulières** sont considérées lorsqu'un élève n'a pas de PEI parce qu'il a été récemment transféré d'une école à une autre ou vit une situation temporaire qui l'empêche d'écrire ou d'utiliser un clavier.
- **Personne aidant à la transcription** : personne qui contribue à la mise en œuvre des adaptations dont l'élève bénéficie régulièrement dans les types d'évaluations en enregistrant ses réponses mot pour mot. Cette personne doit être un adulte et ne doit avoir aucun lien de parenté avec l'élève auquel elle prête assistance.
- **Personne aidant à la concentration** : personne qui redirige l'attention de l'élève sur le test. Les signaux utilisés peuvent être verbaux (p. ex., un mot ou une phrase pour recentrer l'attention de l'élève) ou non verbaux (p. ex., toucher le pupitre). Cette personne ne peut clarifier, expliquer ou traduire aucune partie du test ni attirer l'attention de l'élève sur une partie précise du test.

Année d'études	Nombre d'élèves ayant participé au Conseil	Nombres d'élèves ayant des besoins particuliers au Conseil	Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers selon l'année d'études au Conseil	Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers selon l'année d'études en Province
3 <sup>e</sup> année	1 388	235	17%	18%
6 <sup>e</sup> année	1 277	277	22%	22%
9 <sup>e</sup> année (mathématiques appliquées et théoriques)	143 cours appliqué 722 cours théorique	66 cours appliqué 74 cours théorique	46% cours appliqué 10% cours théorique	43% cours appliqué 11% cours théorique
10 <sup>e</sup> année (TPCL)	820 admissibles pour la 1 <sup>re</sup> fois 72 admissibles antérieurement	158 admissibles pour la 1 <sup>re</sup> fois 57 admissibles antérieurement	19% 49%	20% 53%

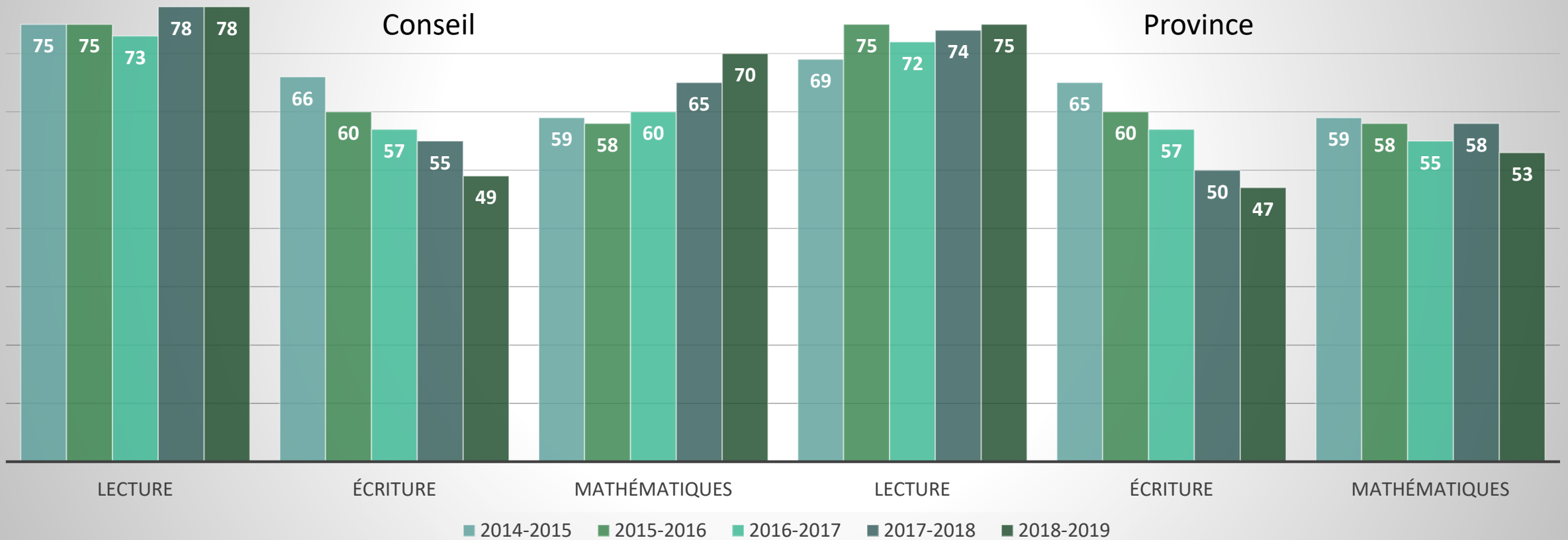
# 3<sup>e</sup> année

## Résultats des élèves ayant des besoins particuliers qui ont atteint les niveaux 3 et 4



# 6<sup>e</sup> année

## Résultats des élèves ayant des besoins particuliers qui ont atteint les niveaux 3 et 4

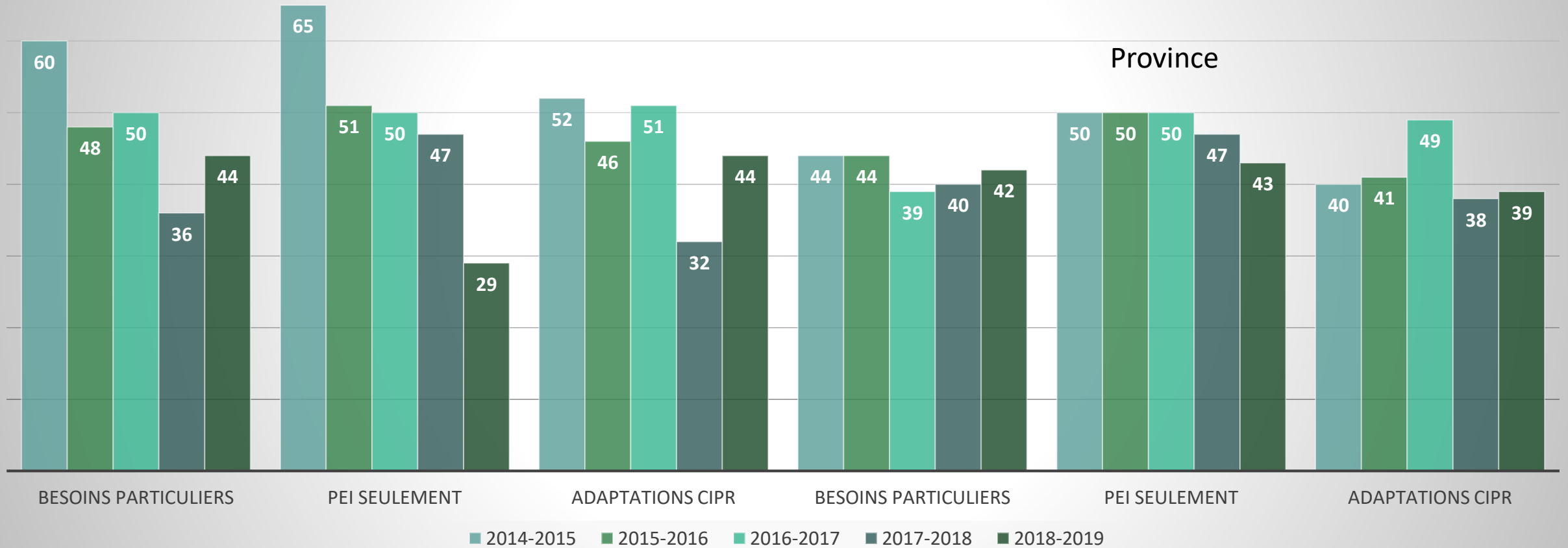


# 9<sup>e</sup> année – mathématiques, cours appliqué

## Résultats des élèves qui ont atteint les niveaux 3 et 4

Conseil

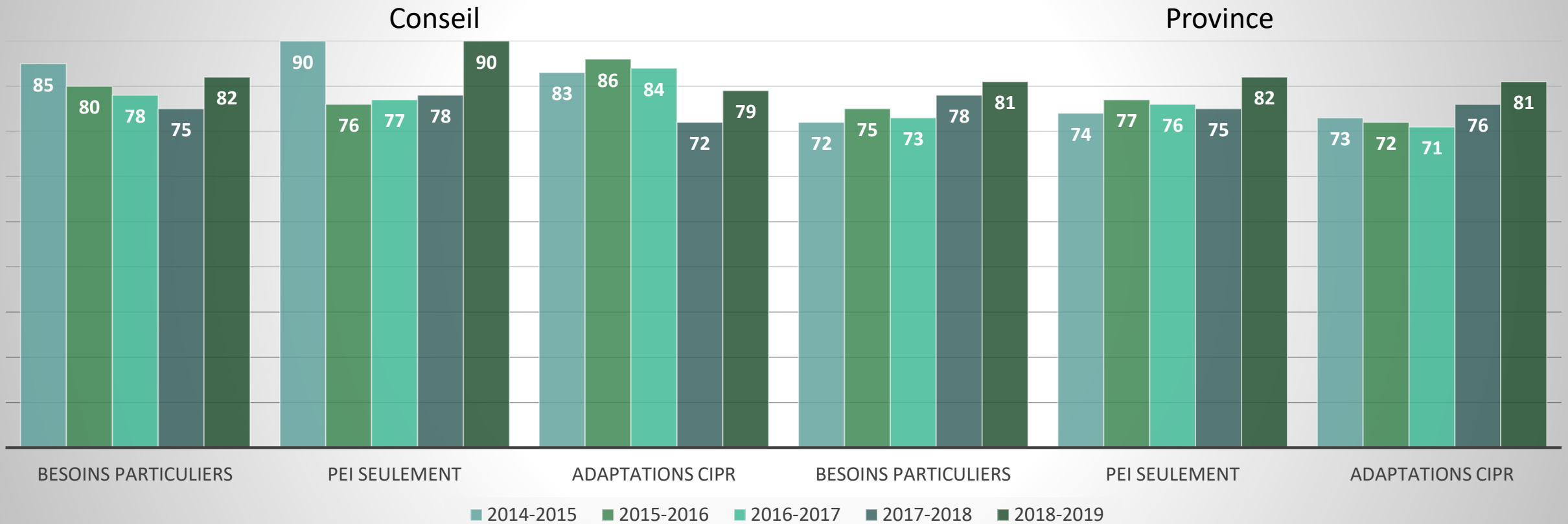
Province





# 9<sup>e</sup> année – mathématiques, cours théorique

## Résultats des élèves qui ont atteint les niveaux 3 et 4

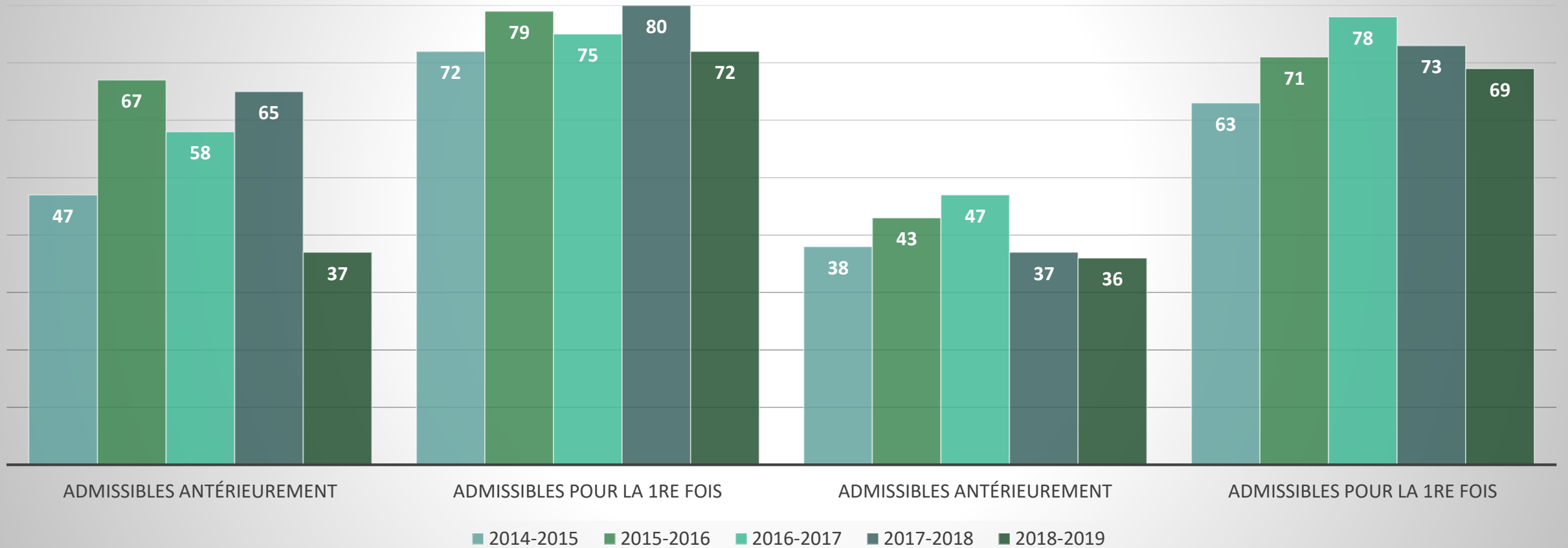


# 10<sup>e</sup> année – test de compétences linguistiques

## Résultats des élèves qui ont atteint les niveaux 3 et 4

Conseil

Province



# Constats

---

- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers ont obtenu des résultats à la hausse en mathématiques en 6<sup>e</sup> année.
- ❖ Les élèves ayant des besoins particuliers ont plus de difficultés à atteindre la norme provinciale.
- ❖ En 2018-2019, les élèves, qui ont utilisé les adaptations d'utilisation d'un ordinateur ou d'un système de traitement de texte ou d'appareils fonctionnels et de technologies d'assistance ainsi que les réponses fournies par enregistrement sonore des réponses, ont atteint la norme provinciale.
- ❖ En 2018-2019, il y a eu plus d'élèves exemptés pour chacun des tests.

# Prochaines étapes

---

- ❖ Poursuivre la formation sur l'utilisation de la technologie lors des tests de l'OQRE.
- ❖ Poursuivre l'accompagnement des enseignants qui ont des élèves en difficulté dans l'utilisation des stratégies à haut rendement et dans la mise en œuvre du Plan d'enseignement Individualisé des élèves.
- ❖ Poursuivre la formation auprès du personnel enseignant ressource dans les adaptations à privilégier lors des tests de l'OQRE.